



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 8 de l'ordre du jour

Date: 12 mai 2026

WFP/EB.A/2026/8-F

Original: anglais

Questions opérationnelles

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport sur la sécurité

Introduction

1. En 2025, le PAM a été mis à rude épreuve en matière de sécurité, la pression s'intensifiant au fil de l'année. La gestion des risques liés à la sécurité, en particulier sur le terrain, s'est heurtée à une conjonction exceptionnelle de facteurs négatifs: coupes budgétaires, réduction des effectifs, nombre croissant de travailleurs humanitaires pris pour cibles et non-respect du droit humanitaire international et des principes humanitaires. Cette situation a contribué à accroître l'insécurité, mais également à réduire la marge de manœuvre disponible pour l'action humanitaire.
2. Les atteintes à la sécurité constatées en 2025 ont atteint un niveau de gravité sans précédent et leur nombre a été le deuxième plus élevé jamais enregistré, en léger recul par rapport à 2024. Les faits survenus en 2025 ont eu de lourdes conséquences, surtout dans certaines zones et ont accru le degré d'exposition du PAM aux risques.
3. La réduction des capacités en matière de sécurité et d'appui opérationnel dans l'ensemble du système humanitaire ont fortement contribué à ces évolutions, et ni la révision des dispositifs interorganisations ni les capacités propres du PAM n'ont suffi à compenser pleinement le désengagement partiel du Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain. Les contraintes internes pesant sur le budget et les capacités en matière de sécurité ont également réduit la marge de manœuvre disponible ainsi que la capacité de réserve et de mobilisation immédiate de renforts dans plusieurs zones, ce qui a rendu nécessaires une hiérarchisation plus stricte des priorités et l'application par phases des mesures de gestion des risques sur le plan de la sécurité.

Coordonnateur responsable:

M. P. Martou

Directeur

Division de la sécurité

courriel: philippe.martou@wfp.org

4. L'examen du système de gestion de la sécurité des Nations Unies a débuté en avril 2025 et a donné lieu à diverses recommandations qui ont été présentées au Comité de haut niveau sur la gestion à sa cinquantième session, tenue le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2025¹. Lors de délibérations ultérieures, le Comité a prié le Département de la sûreté et de la sécurité de donner suite à plusieurs éléments clés mis en relief à l'issue de l'examen, notamment en élaborant un accord de prestation de services pour le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. En parallèle, d'importantes coupes budgétaires opérées en 2025 ont entraîné une réduction du nombre de postes au Département de la sûreté et de la sécurité, tant au Siège que sur le terrain, ce qui a conduit le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité à engager des consultations en vue de la mutualisation de ressources.
5. Les risques en matière de sécurité se sont multipliés dans les zones densément peuplées, et le recours à des moyens d'attaque relativement nouveaux, notamment les drones, s'est intensifié. Du fait de l'utilisation de drones, il a également été plus difficile d'établir une distinction entre les dommages causés de manière accidentelle au PAM et ceux qui étaient intentionnels.
6. La pression qui s'exerce sur le PAM en matière de sécurité est inégalement répartie entre les divers maillons de la chaîne d'approvisionnement. Bien que le nombre d'atteintes à la sécurité ayant visé le personnel du PAM ait légèrement diminué en 2025, les sous-traitants et les partenaires coopérants sont demeurés très exposés. Dans le cadre d'un projet pilote, le PAM a mis au point une formation à la sécurité spécialement adaptée aux organisations partenaires.
7. Le placement en détention d'employés du PAM dans le nord du Yémen témoigne d'une détérioration de la situation sur le plan de la sécurité et de la politisation croissante des acteurs humanitaires et des activités qu'ils mènent, dans un contexte où le personnel humanitaire est instrumentalisé, ce qui a des répercussions sur l'accès, le devoir de protection et la continuité des opérations.

Des effectifs de sécurité en diminution

8. En 2025, on dénombrait en moyenne 509 agents des services de sécurité du PAM dans le monde, soit une diminution de 5,6 pour cent par rapport à 2024, ce qui a confirmé une tendance à la baisse déjà engagée. Cette réduction s'explique principalement par des difficultés de financement et a été mise en œuvre malgré l'augmentation des besoins liés aux opérations et à la sécurité sur le terrain.
9. La proportion des effectifs recrutés sur le plan national s'élevait à 69,4 pour cent, ce qui correspond à ce qui avait été enregistré en 2024. Ce constat souligne le fait que le PAM demeure dépendant des capacités nationales pour continuer de mener des activités liées à la sécurité dans des environnements divers et souvent complexes. Quelque 61,1 pour cent des employés du PAM affectés à la sécurité travaillaient dans des pays relevant des catégories de lieu d'affectation "famille non autorisée"², ce qui indique qu'une proportion importante des effectifs a continué de travailler tout au long de l'année dans un environnement difficile présentant des risques élevés, alors que, globalement, leur nombre était en diminution.

¹ On trouvera de plus amples informations à ce sujet dans le rapport du Comité de haut niveau sur la gestion à sa cinquantième session (CEB/2025/5).

² Lieux d'affectation relevant des catégories "D" et "E" et considérés comme difficiles par la Commission de la fonction publique internationale.

Évolution des atteintes à la sécurité

10. À la suite de deux années consécutives d'augmentation, le nombre d'atteintes à la sûreté et à la sécurité dont le PAM lui-même, ainsi que les partenaires coopérants et les sous-traitants agissant pour son compte, ont été victimes a diminué de 6 pour cent, pour passer de 1 902 en 2024 à 1 789 en 2025. À l'exception de janvier, le nombre d'atteintes enregistrées chaque mois de 2025 a été inférieur au nombre relevé pour le même mois en 2024.

Figure 1: Nombre d'atteintes à la sûreté et à la sécurité concernant les opérations du PAM dans le monde, par trimestre (2024 et 2025)

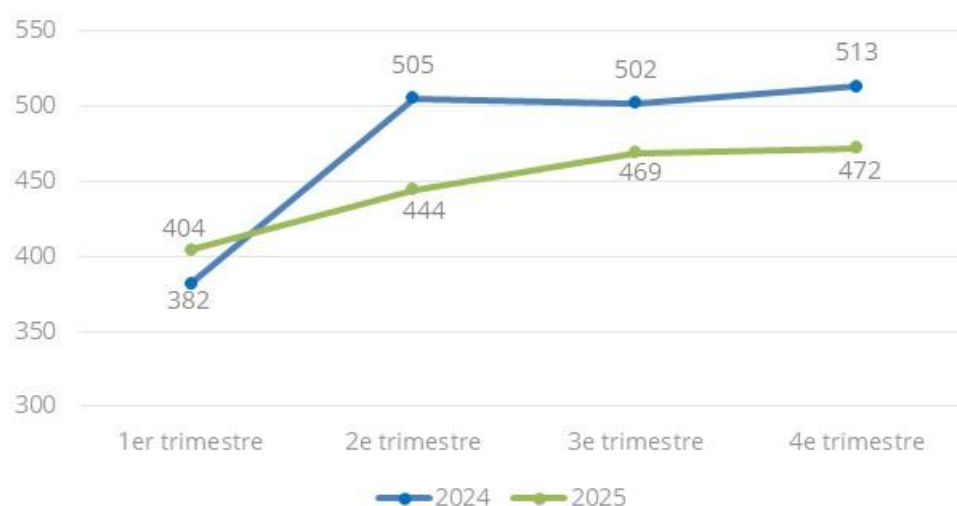
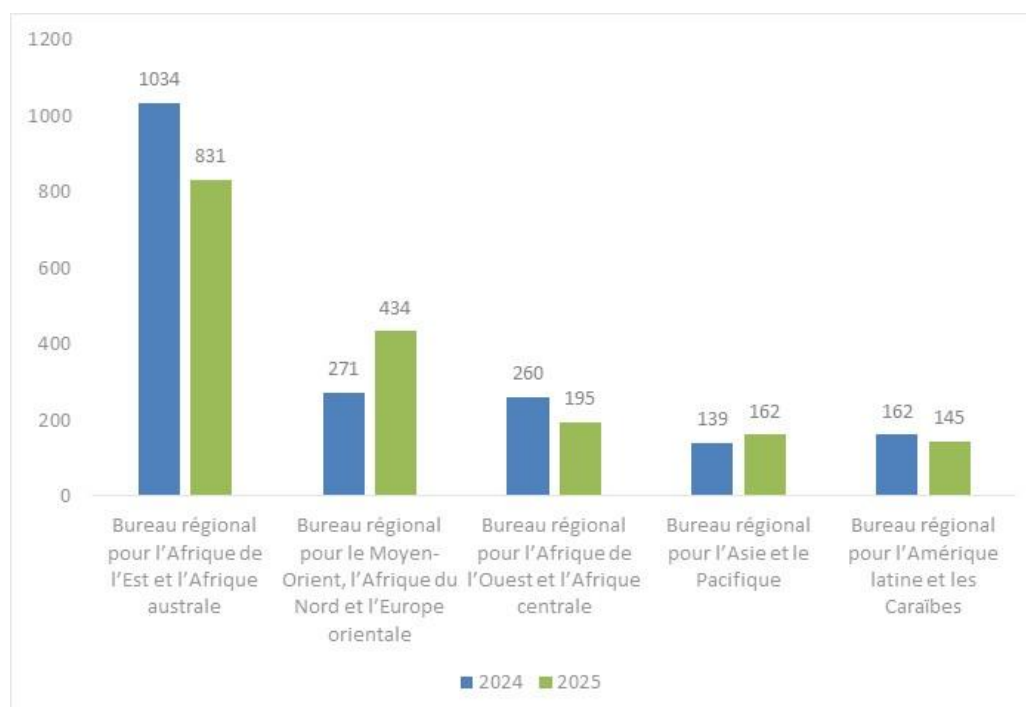


Figure 2: Comparaison, par régions, du nombre d'atteintes à la sûreté et à la sécurité concernant les opérations du PAM dans le monde (2024 et 2025)



11. Dans les pays couverts par le Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale, le nombre d'atteintes a augmenté de 60 pour cent par rapport à 2024. À la différence de ce qui a été observé dans les autres régions, de nombreux actes de violence ont été à l'origine de blessures graves. L'augmentation constatée s'explique principalement par les événements survenus dans l'État de Palestine et en République arabe syrienne. En République arabe syrienne, le nombre d'atteintes à la sécurité signalées, dont beaucoup concernaient des faits de harcèlement ou d'intimidation et des menaces de violence, a fortement augmenté, pour passer de 45 en 2024 à 58 en 2025.
12. Les pays dans lesquels la proportion d'atteintes à la sécurité signalées a été la plus élevée (45 pour cent du total mondial) ont de nouveau été les pays couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, ce qui tient à l'ampleur de la présence opérationnelle du PAM dans cette région. Cependant, le nombre d'atteintes à la sécurité enregistré dans la région en 2025 a diminué de près de 20 pour cent par rapport à 2024. Le nombre d'atteintes enregistrées dans les pays couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a diminué de près d'un tiers, tandis que dans les pays couverts par le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et par le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les chiffres sont demeurés à des niveaux analogues à ceux enregistrés en 2024.
13. C'est dans le cadre de l'opération du PAM menée dans l'État de Palestine que le plus grand nombre d'atteintes a été signalé, une augmentation de 205 pour cent ayant été enregistrée (263 cas en 2025 contre 86 en 2024), soit davantage que dans le cadre des opérations menées en Éthiopie (au deuxième rang, avec 221 cas) et au Soudan du Sud (179 cas). En République démocratique du Congo, le nombre d'atteintes signalées est passé de 53 en 2024 à 96 en 2025, soit une augmentation de 81 pour cent, en raison de l'insécurité qui règne dans la partie orientale du pays. En Afghanistan, il a également été fait état d'une augmentation de 25 pour cent des atteintes à la sûreté et à la sécurité signalées.

Figure 3: Pays dans lesquels le plus grand nombre d'atteintes à la sécurité a été enregistré (2024-2025)

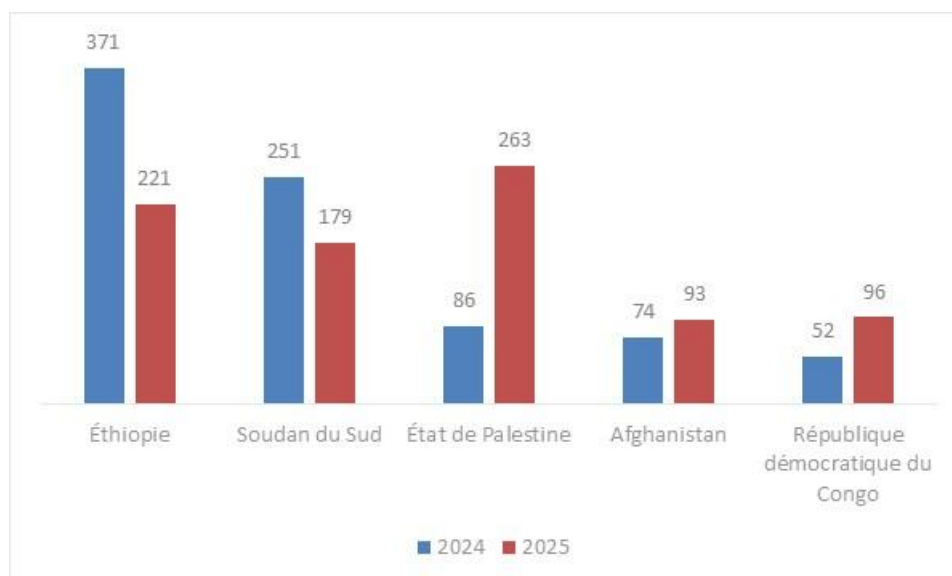
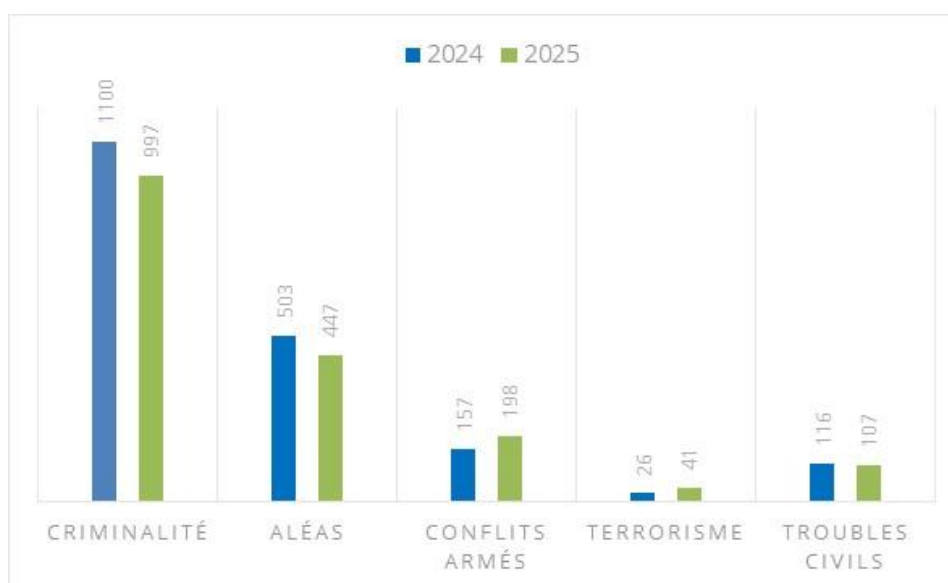
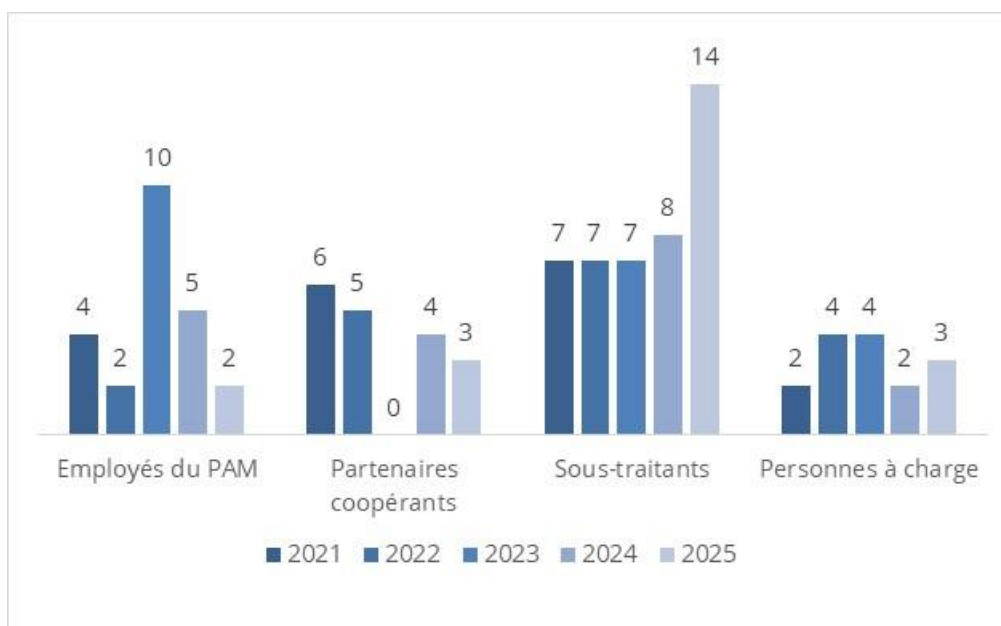


Figure 4: Répartition par type de menace (2024-2025)

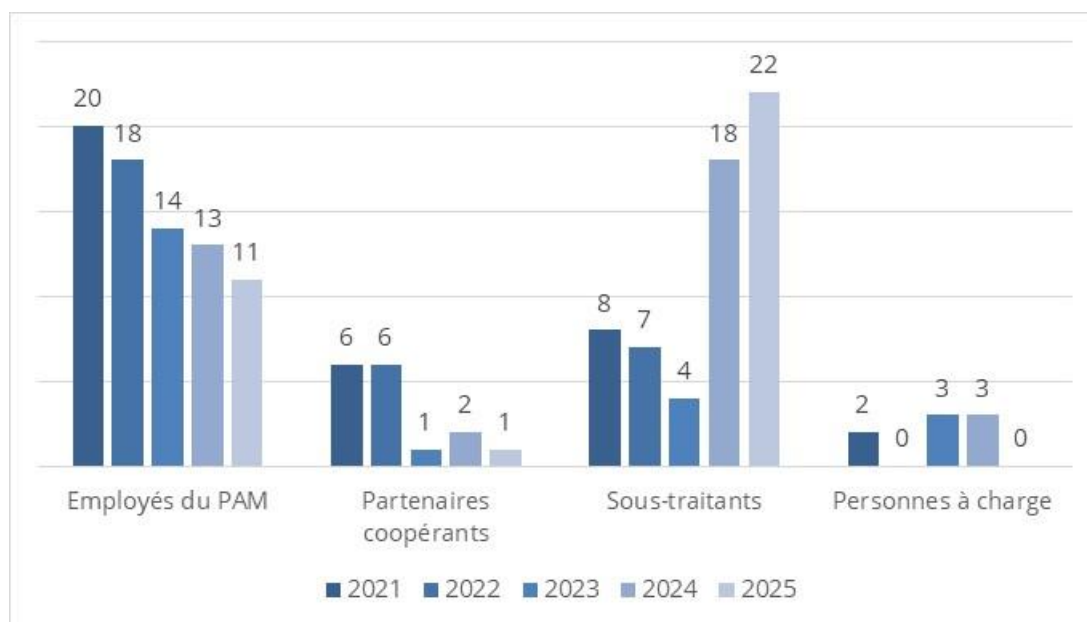
14. Par rapport à 2024, le nombre des atteintes les plus lourdes de conséquences – c'est-à-dire celles qui ont entraîné la mort ou des blessures graves, ou encore les enlèvements – a légèrement diminué (de 2 pour cent), avec 53 faits enregistrés en 2025, les actes de violence constituant 66 pour cent du total. Quarante-vingts personnes ont été victimes d'une atteinte grave, dont 16 employés du PAM, 5 personnes à charge d'employés du PAM, 9 employés de partenaires coopérants et 50 sous-traitants.
15. Globalement, le nombre d'employés du PAM ayant été victimes d'une atteinte à la sécurité a diminué en 2025. Par rapport à 2024, le nombre de morts a diminué (de 5 à 2), tout comme celui des blessés graves (de 13 à 11) et celui des enlèvements d'employés (de 7 à 3). Cette tendance à la baisse est peut-être le résultat du renforcement des mesures d'atténuation des risques.
16. Parmi les partenaires coopérants, le nombre d'atteintes à la sécurité a globalement diminué: deux faits ont entraîné des blessures graves en 2024, un seul en 2025; 10 enlèvements ont été commis en 2024, contre cinq en 2025. Parmi les personnes à la charge d'employés du PAM, il n'a été fait état d'aucune blessure grave en 2025. Le nombre d'enlèvements de personnes à charge a également diminué, passant de trois en 2024 à deux en 2025. En revanche, le nombre de morts de personnes à charge est passé de deux à trois.
17. L'exposition aux risques des sous-traitants s'est nettement aggravée. Le nombre de morts enregistrées dans cette catégorie a plus que doublé, passant de 6 à 14; le nombre de blessés graves est passé de 18 à 22 et celui des enlèvements de 10 à 14. C'est peut-être la conséquence du transfert de l'exposition aux risques des employés du PAM aux sous-traitants, ces derniers ayant été le plus touchés en 2025.
18. Sur un total de 53 atteintes graves enregistrées en 2025, 15 ont provoqué la mort de 22 personnes: 14 sous-traitants, 3 employés de partenaires coopérants, 3 personnes à charge d'employés du PAM et 2 employés du PAM. Cela représente une augmentation de 38 pour cent par rapport aux 16 morts enregistrés en 2024, ce qui semble indiquer que, même si le nombre global d'atteintes à la sécurité est resté relativement stable, celles qui se sont produites ont généralement eu des conséquences plus graves.

Figure 5: Évolution sur cinq ans du nombre de morts parmi les employés du PAM, les employés de partenaires coopérants, les sous-traitants et les personnes à charge



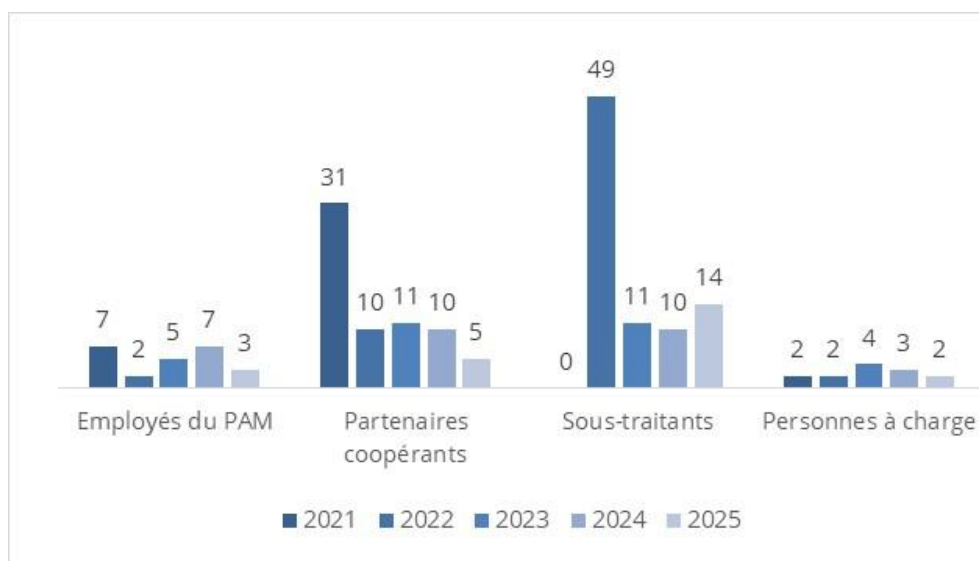
19. Les attaques armées ont été la principale cause des morts enregistrées en 2025 (11 des 22 morts enregistrées). Neuf sous-traitants ont trouvé la mort, ainsi que deux employés de partenaires coopérants.
20. La mort d'un employé du PAM en détention au Yémen met en évidence l'apparition d'un nouveau type de risque grave. Cet employé est mort en raison de conditions de détention particulièrement pénibles, ce qui met en évidence les risques associés à la dureté des conditions imposées en détention dans les environnements politiquement sensibles.
21. De 2021 à 2025, la tendance la plus significative a été l'augmentation nette et régulière du nombre de morts de sous-traitants, nombre qui est demeuré constamment élevé durant cette période et a fortement augmenté au cours de la dernière année. Par contraste, le nombre de morts d'employés du PAM, d'employés de partenaires coopérants et de personnes à charge a fluctué, sans que se dégage une tendance à la hausse régulière. Ce sont les sous-traitants qui ont été le plus exposés au risque d'attaque mortelle au cours de la période de cinq ans considérée.
22. On a dénombré 34 blessés graves en 2025, soit une diminution de 6 pour cent par rapport aux 36 enregistrés en 2024. Là encore, les sous-traitants ont été le groupe le plus touché (65 pour cent du total); viennent ensuite les employés du PAM (32 pour cent) et les employés de partenaires coopérants (3 pour cent). Il n'a été fait état d'aucune blessure grave parmi les personnes à charge d'employés du PAM.
23. De 2021 à 2025, le nombre de blessures graves enregistré parmi les sous-traitants a globalement augmenté, une nette hausse ayant été constatée au cours des deux dernières années de la période considérée, ce qui correspond à la tendance observée en ce qui concerne les morts de membres de cette catégorie. À l'inverse, le nombre de blessures graves enregistré parmi les employés du PAM a diminué de manière constante au cours de la période considérée, et parmi les employés de partenaires coopérants, ce nombre a atteint des niveaux très bas après 2022; pour ce qui est des personnes à charge, il s'agit de cas sporadiques.

Figure 6: Évolution sur cinq ans du nombre d'employés du PAM, d'employés de partenaires coopérants, de sous-traitants et de personnes à charge ayant subi des blessures graves



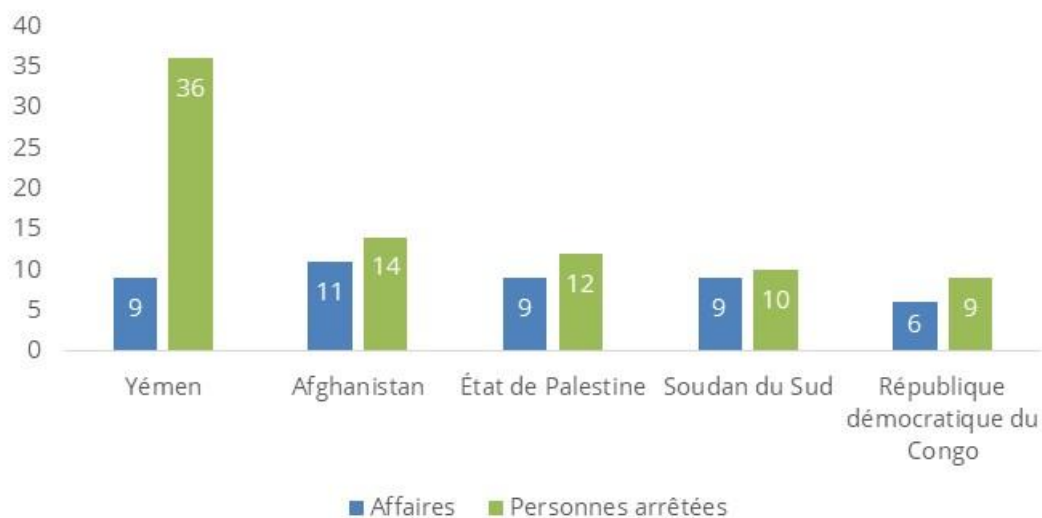
24. La violence a été l'une des principales causes de blessures graves en 2025, 54 pour cent d'entre elles ayant résulté d'attaques armées, de vols qualifié ou d'agressions dans l'État de Palestine, en Éthiopie, au Nigéria, en Ouganda, en Somalie, au Soudan du Sud, au Tchad et en Ukraine.
25. Le nombre de cas impliquant des enlèvements a légèrement augmenté (de 14 à 15), mais le nombre de personnes enlevées a diminué (de 30 à 24).
26. La durée des enlèvements était comprise entre quelques heures et 18 jours, sachant que la libération est la plupart du temps intervenue le jour même. C'est en Éthiopie que le plus grand nombre d'enlèvements a été commis (six sous-traitants, en deux occasions distinctes), ainsi que dans l'État de Palestine (quatre sous-traitants, en quatre occasions distinctes). Les pays couverts par le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe ont été les plus touchés. Viennent ensuite les pays relevant du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et ceux dépendant du Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale. Aucun enlèvement n'a été signalé dans les deux autres régions mondiales où le PAM était présent.
27. Le nombre d'affaires impliquant des enlèvements a fluctué entre 2021 et 2025, sans que se dégage une tendance régulière à la hausse ou à la baisse. Les atteintes ayant visé des employés du PAM sont demeurées relativement peu nombreuses au cours de cette période, mais avec des fluctuations probablement dues à des flambées d'insécurité ponctuelles. Le nombre d'enlèvements d'employés de partenaires coopérants a fortement diminué après 2021, puis est demeuré relativement stable jusqu'en 2025; il a ensuite encore diminué, sans doute en raison du renforcement des mesures d'atténuation des risques ou d'une moindre exposition de ces employés sur le terrain.

Figure 7: Évolution sur cinq ans du nombre d'enlèvements d'employés du PAM, de partenaires coopérants, de sous-traitants et de personnes à charge



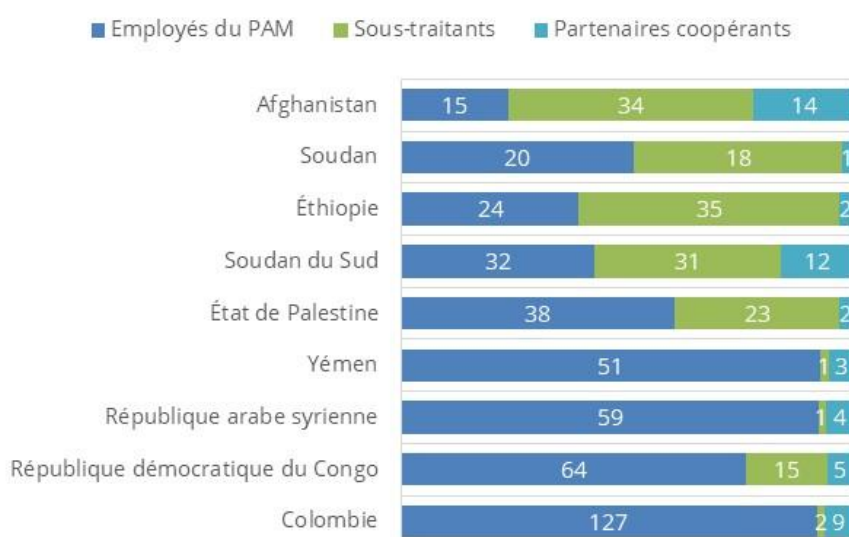
28. Dans 59 pour cent des cas d'atteinte à la sécurité, les victimes n'ont pas été blessées. Il arrive que les opérations menées par le PAM exposent ses employés, ceux de partenaires coopérants et des sous-traitants à des risques liés à la sécurité, mais la plupart des faits survenus en 2025 n'ont pas porté atteinte à l'intégrité physique des personnes visées. La plupart des atteintes touchant le personnel du PAM étaient des vols qualifiés ou des vols simples, sans atteinte à l'intégrité physique.
29. Les arrestations ont été à l'origine de 12 pour cent des atteintes à la sécurité, soit 62 cas. Au total, 107 personnes ont été arrêtées: 65 employés du PAM, 28 sous-traitants, 10 employés de partenaires coopérants et 4 personnes à charge d'employés du PAM. Dans la plupart des cas, ces personnes ont été relâchées le jour même. Près de la moitié de ces arrestations (36 personnes) ont eu lieu au Yémen, pays où les arrestations de travailleurs humanitaires ont été nombreuses.

Figure 8: Affaires ayant donné lieu à une arrestation et personnes concernées (2025)

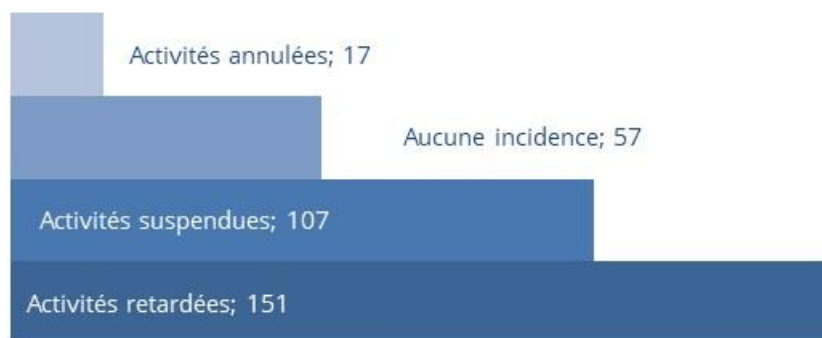


30. Parmi les affaires touchant les partenaires coopérants, les faits de harcèlement sont arrivés au premier rang, suivis des agressions. Les sous-traitants, quant à eux, ont été principalement victimes de vols qualifiés, d'attaques armées ciblées, d'accidents de la route ou d'exposition collatérale à des conflits armés (10 pour cent des faits rapportés). Ces tendances concordent avec les fonctions des sous-traitants et des employés de partenaires coopérants, responsables de l'acheminement jusqu'au "dernier kilomètre" dans le cadre de nombreuses opérations humanitaires.
31. Les pays qui ont enregistré le plus grand nombre d'atteintes touchant les employés du PAM ne sont pas les mêmes que ceux qui ont enregistré le plus grand nombre d'atteintes touchant le personnel des partenaires de coopération et les sous-traitants. Une comparaison portant sur les pays où les atteintes à la sécurité ont été le plus nombreuses montre que la répartition des groupes visés varie de l'un à l'autre.
32. Certains environnements opérationnels présentent systématiquement des risques pour tous les groupes (Afghanistan, Colombie, État de Palestine, Soudan du Sud), mais les divers degrés d'exposition à ces risques peuvent correspondre aux différences de modalités opérationnelles. En Colombie, par exemple, les employés du PAM agissent plus fréquemment au niveau du tout dernier maillon de la chaîne (le "dernier kilomètre"), tandis qu'en Éthiopie et au Soudan du Sud, cette ultime étape est plus souvent du ressort des sous-traitants. Le nombre élevé d'atteintes à la sécurité des employés du PAM en République arabe syrienne et en République démocratique du Congo s'explique par l'évolution des profils de risque que présentent ces deux pays. En République démocratique du Congo, les risques se sont accrus à la suite de l'attaque perpétrée à Goma, en janvier 2025, par le Mouvement du 23 mars (M23); la République arabe syrienne a connu la même évolution en raison des affrontements armés qui ont suivi l'effondrement du Gouvernement de Bachar Al-Assad, en décembre 2024.

Figure 9: Répartition des atteintes à la sécurité entre les employés du PAM, les sous-traitants et les employés de partenaires coopérants (par pays pris en compte, en 2025)



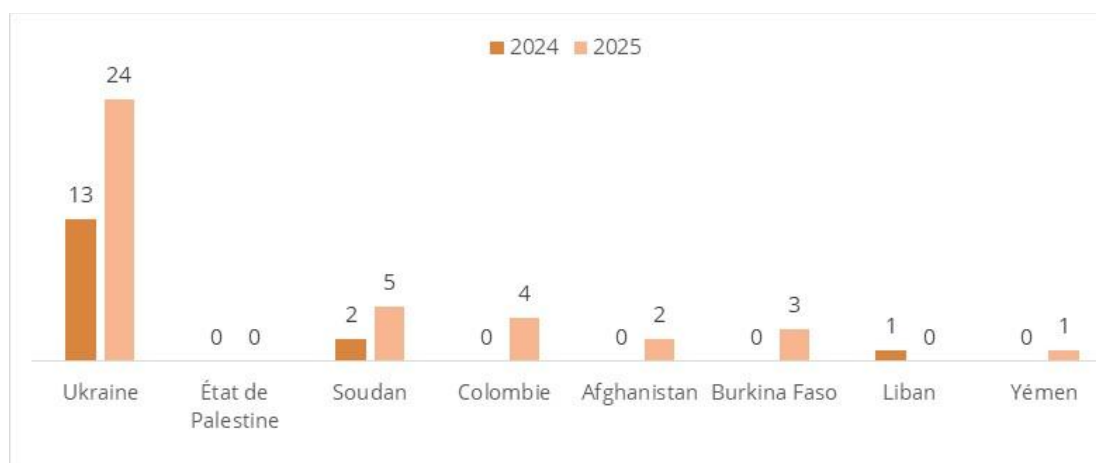
33. En 2025, 338 atteintes à la sécurité ont perturbé l'exécution des programmes. Quarante-cinq pour cent d'entre elles ont entraîné des retards dans l'exécution d'activités, et 32 pour cent leur suspension temporaire. Dix-sept pour cent n'ont eu aucune incidence sur les activités. Dans près de 94 pour cent des cas, le PAM a pu reprendre ses activités et fournir une assistance malgré les perturbations provoquées. Toutefois, dans quelque 5 pour cent des cas, il a été contraint d'annuler certaines activités.

Figure 10: Incidence des atteintes à la sécurité sur la continuité des activités (2025)

34. Les annulations de programme ont été principalement imputables à des situations de conflit armé qui empêchaient de poursuivre les activités. C'est en Ukraine que le plus grand nombre d'annulations a été enregistré. En République arabe syrienne, les attaques menées fin avril par les forces affiliées au gouvernement contre les minorités religieuses dans la province d'Al Sweida ont également conduit à l'annulation d'activités.
35. Dans l'ensemble, les activités du PAM ont été perturbées principalement par des faits de harcèlement ou d'intimidation (12 pour cent des cas), des restrictions de circulation (12 pour cent des cas), des vols qualifiés (10 pour cent des cas) et les répercussions indirectes de la violence armée (9 pour cent des cas). Les perturbations de l'exécution de programmes ont été dans une large mesure imputables à une mauvaise communication avec les autorités locales ou de facto, ou aux restrictions imposées par les autorités. Dans le cas des perturbations dues à des actes de violence, ces derniers étaient généralement liés au contexte d'insécurité générale, et non à une quelconque hostilité à l'encontre des activités du PAM. Les difficultés rencontrées pour faire accepter les activités du PAM tenaient le plus souvent à des motifs de nature administrative.
36. On estime que 67 409 tonnes de vivres avaient été perdues en raison d'atteintes à la sécurité en 2025. Le présent rapport est le premier à inclure des données quantitatives sur les pertes alimentaires dues à des atteintes à la sécurité, suite à la mise en place d'un nouveau mécanisme de communication de l'information relative aux pertes alimentaires au sein du système d'établissement des rapports en matière de sécurité. Il n'a donc pas été possible d'établir de comparaison avec des données d'années antérieures.
37. Il a été signalé au PAM que 1 502 bénéficiaires avaient été victimes d'atteintes à la sécurité en 2025. Le nombre réel de bénéficiaires concernés a été probablement bien plus élevé, toutes les atteintes en question n'ayant pas été enregistrées. Les pillages perpétrés dans l'État de Palestine, causant pour nombre d'entre eux de graves blessures aux civils, ont constitué 91 pour cent des cas d'atteintes à la sécurité, soit 1 372 cas. Ces affaires se sont produites dans le contexte très instable du conflit armé à Gaza, où les civils sont exposés à des risques élevés lorsqu'ils tentent d'obtenir de la nourriture. Sur les 1 129 actes d'hostilité à l'occasion desquels des bénéficiaires ont été blessés, 1 121 se sont produits dans l'État de Palestine. Dans presque tous les cas, les blessures ont été causées par des tirs dirigés contre la foule. Sur les 253 morts de bénéficiaires enregistrées en 2025, 251 sont survenues dans l'État de Palestine.

38. Le nombre de pays dans lesquels le PAM mène des opérations et qui ont été exposés à des risques liés aux drones est passé de trois en 2024 à sept en 2025. La plupart des cas liés aux drones suivaient des modes opératoires déjà observés, avec des dommages collatéraux touchant les installations, les points de distribution et les employés de l'organisation, mais l'ampleur et l'incidence sur les opérations de ce type d'attaques ont considérablement augmenté, notamment au Burkina Faso, au Soudan et en Ukraine. La répartition des atteintes à la sécurité entre les diverses opérations donne à penser que l'utilisation de drones armés devient la norme dans les situations de crise humanitaire.
39. Par rapport à 2024, c'est au Soudan que la situation en matière de sécurité s'est le plus détériorée. Des itinéraires d'approvisionnement essentiels ont été visés à plusieurs reprises par des attaques survenant à proximité de lignes de front actives et le long de couloirs humanitaires. Les attaques menées en dehors de zones d'hostilités en cours ont eu pour effet de compromettre encore davantage le fonctionnement de la logistique humanitaire. Des frappes de drone ont pris pour cible des camions affrétés par le PAM, en transit comme à l'arrêt, provoquant la destruction de biens tels que des produits alimentaires, et de graves blessures parmi les sous-traitants.
40. C'est en Ukraine que les attaques de drones ont provoqué directement le plus de dégâts sur des biens appartenant au PAM. Ces attaques, notamment la destruction d'un entrepôt de l'organisation et des frappes répétées par de petits drones télécommandés sur des véhicules appartenant à des partenaires coopérants, ont blessé des travailleurs humanitaires bénévoles et ont endommagé des camions transportant des colis alimentaires du PAM. Au Burkina Faso, un hélicoptère du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies qui transportait des vivres du PAM a été frappé par des drones pendant une opération de transport aérien.
41. En Afghanistan, en Colombie, dans l'État de Palestine et au Yémen, des tirs de drones signalés à proximité de sites du PAM ont occasionné des dégâts mineurs, des restrictions de circulation et des retards dans l'exécution de certaines activités. Même si le PAM n'était peut-être pas la cible prévue dans ces pays, de telles activités ont systématiquement rendu les environnements opérationnels dangereux et perturbé l'exécution de programmes.

Figure 11: Atteintes à la sécurité liées à des drones (2024-2025)



42. Les menaces liées aux drones qui pèsent sur la sécurité devraient encore s'intensifier, en raison de leur faible coût de production, de la facilité avec laquelle il est possible de se les procurer et de leur valeur tactique élevée pour les acteurs étatiques et non étatiques. L'utilisation de drones armés dans des zones urbaines densément peuplées, notamment dans le cadre d'opérations de lutte contre les bandes organisées (en Haïti, par exemple), est susceptible de réduire le degré de prévisibilité et la capacité d'alerte rapide dans des environnements déjà caractérisés par une forte instabilité.

43. La Division de la sécurité a élaboré de nouvelles orientations pour les opérations de terrain afin de faire face aux risques liés aux drones et a intensifié son action en vue de renforcer ses partenariats avec des acteurs bilatéraux, d'autres organisations humanitaires et des mécanismes de coordination de la sécurité.

Appui aux opérations liées à la sécurité – hiérarchisation des priorités en situation de crise

44. Les contraintes budgétaires n'ont pas eu d'incidence que sur le PAM, mais aussi sur le système des Nations Unies dans son ensemble et sur d'autres acteurs humanitaires; en conséquence, l'ampleur des activités menées par le PAM a été de plus en plus restreinte en raison d'un appui extérieur réduit et de la disponibilité limitée de moyens essentiels pour l'exécution des programmes. En parallèle, la capacité opérationnelle du PAM à mobiliser immédiatement des renforts est devenue plus difficile à exploiter.
45. L'une des principales conséquences de la réduction des ressources budgétaires a été que les considérations relatives à la sécurité ne se limitaient plus à définir les modalités d'exécution des opérations mais, de plus en plus souvent, déterminaient si celles-ci pouvaient tout simplement être menées. Les évacuations, les réinstallations, la suspension de missions et des restrictions plus strictes en matière de circulation ont réduit la présence du PAM dans plusieurs zones sensibles.
46. Les contraintes liées à la sécurité ont également compromis le bien-être et la résilience des employés. Des phases de déploiement prolongées dans des environnements opérationnels instables et à haut risque, ainsi que l'alourdissement de leur charge de travail, ont exercé sur eux une pression importante. Les agents des services de sécurité ont dû gérer en continu des opérations de haute intensité, souvent avec des possibilités limitées de rotation, de renforts ponctuels ou de temps de récupération, ce qui a accru le risque de fatigue, d'épuisement professionnel et de baisse de performance dans les moments critiques.
47. L'année 2025 aura été marquée par une réorientation fondamentale au sein de la Division de la sécurité du PAM, qui s'est vu contrainte non seulement de donner la priorité aux décisions relatives à la gestion des risques mais aussi de redéfinir la façon dont le risque est accepté, atténué, et communiqué dans l'ensemble de l'organisation.
48. Compte tenu des engagements pris auprès du Conseil d'administration en 2025, le programme de renforcement de la sécurité est passé du stade de la conception à la phase opérationnelle de façon à apporter une réponse assortie d'un calendrier précis à la pression continue sur les capacités du PAM en matière de sécurité. En 2025, un dispositif formel de gouvernance et de suivi des résultats a été mis en place au Siège mondial pour le programme en question, afin d'en définir les priorités, de coordonner et de documenter sa mise en œuvre au sein des bureaux de pays. Le programme se concentre sur un petit nombre de produits concrets: normaliser l'analyse des risques liés à la sécurité et renforcer la rigueur des processus conformément aux exigences d'audit; aider à préparer les informations budgétaires relatives à la sécurité à intégrer dans les plans stratégiques de pays et appuyer la mise en service d'un outil normalisé de budgétisation de la sécurité qui doit être expérimenté en 2026; déployer des capacités techniques dans des délais précis, au moyen de ressources internes et sans coût supplémentaire pour l'organisation afin de faciliter la clôture des audits et la mise en œuvre du programme. En parallèle, le programme a appuyé l'adoption d'outils numériques et analytiques pour améliorer la disponibilité et la fiabilité des données relatives au personnel et aux atteintes à la sécurité et pour permettre le suivi systématique des mesures prises en réponse aux atteintes les plus graves, ce qui a favorisé l'apprentissage et le respect de l'obligation de rendre compte à l'échelle institutionnelle.

Accroissement des risques en raison des restrictions budgétaires

Au Soudan, d'importantes restrictions budgétaires ont rendu nécessaire l'établissement de priorités absolues en matière d'assistance. Les convois devaient traverser ou contourner certaines zones sans s'y arrêter, y compris des communautés ayant atteint un niveau d'insécurité alimentaire critique (phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Cela a suscité une amertume perceptible parmi les populations touchées, et soulevé des préoccupations quant à la prise en considération des conflits, d'où une intensification des tensions sur les itinéraires empruntés par les convois et des risques d'immixtion dans les opérations humanitaires et d'hostilité à leur égard.

Dans les pays du Sahel, notamment au Burkina Faso et au Niger, les restrictions financières ont entraîné une réduction de la présence sur le terrain. Les capacités limitées en matière de sécurité ont accru l'exposition aux attaques opportunistes, et l'accès restreint aux zones reculées a encore réduit la capacité du PAM à maintenir une présence constante sur le terrain.

Au Kenya, l'incidence des restrictions financières sur le plan opérationnel a été particulièrement évidente. À Kakuma et Kalobeyi, les déficits de financement enregistrés à la mi-2025 ont déclenché des manifestations de réfugiés au cours des activités organisées par le PAM, qui ont dégénéré en violences. Des employés du PAM, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de partenaires coopérants ont été attaqués, ce qui a provoqué l'intervention de la police. Des installations ont été endommagées, plusieurs personnes ont été blessées et les opérations ont été suspendues pendant plus de deux mois.

Dans le cadre de plusieurs opérations, la réduction des investissements dans les services auxiliaires, tels que les communications et le transport aérien, ainsi que le retrait ou la réduction de la présence de missions des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, ont eu une incidence sur l'environnement sécuritaire global. Cela a réduit la disponibilité des services de sécurité et de soutien opérationnel, notamment en ce qui concerne le dégagement des routes, l'exploitation des aéroports, l'appui apporté dans le domaine du transport aérien et les capacités d'évacuation sanitaire primaire et secondaire.

Activités de la Division de la sécurité en lien avec le cadre d'application du devoir de protection³

49. En 2025, une formation à la sécurité coordonnée de manière centralisée pour appuyer les opérations à haut-risque et le déploiement de renforts a été dispensée selon l'ordre de priorité qui avait été établi, car la demande continuait d'excéder les capacités disponibles. Son organisation a dépendu en grande partie de l'appui de partenaires, notamment la Banque asiatique de développement, l'Organisation mondiale de la santé et le Département de la sûreté et de la sécurité, et de la disponibilité de formateurs, ce qui a nécessité de recourir davantage à des modalités de mise en œuvre régionales et décentralisées.

³ Le cadre d'application du principe de responsabilité et de gouvernance en rapport avec le devoir de protection, qui a été mis en place en novembre 2024, montre combien le PAM est attaché de manière indéfectible à garantir un environnement de travail sûr, sain, respectueux et inclusif. Ce cadre présente les grands principes, les définitions, les responsabilités et obligations et la structure de gouvernance.

50. Plusieurs initiatives complémentaires de sensibilisation à la sécurité ont été menées: formation de membres du personnel féminin du PAM et des Nations Unies; promotion de la gestion inclusive des risques de sécurité; et renforcement de la préparation individuelle dans divers environnements opérationnels. En parallèle, les activités de renforcement des capacités -des personnes qui interviennent en première ligne se sont poursuivies dans le cadre de toutes les opérations, ce qui a permis d'accroître les moyens d'intervention en cas d'urgence et dans les situations impliquant un grand nombre de victimes. En 2025, 3 171 membres du personnel du PAM, des Nations Unies et de partenaires coopérants ont participé à une formation en présentiel dispensée par la Division de la sécurité; 585 d'entre eux ont participé à la formation axée sur la sensibilisation à la sécurité des femmes.
51. Parallèlement, des initiatives de plus vaste envergure menées à l'échelle du système, notamment l'examen indépendant en cours du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ainsi que les restrictions financières et les problèmes de personnel qui pèsent depuis longtemps sur le Département de la sûreté et de la sécurité, ont entraîné une réduction de l'offre de formations de base au personnel de sécurité. En réponse, la Division de la sécurité a continué d'ajuster son approche en donnant la priorité aux compétences essentielles, en renforçant les capacités de formation internes et en développant les formations décentralisées afin de préserver l'état de préparation opérationnelle sur le terrain et de rendre plus sûre la mise en œuvre des opérations pour les employés du PAM et des partenaires coopérants.
52. En coopération avec des organisations non gouvernementales et des partenaires des Nations Unies, et dans le cadre de la campagne "Not a Target (Pas une cible)", la Division de la sécurité du PAM a lancé un certain nombre d'initiatives visant à renforcer la sécurité du personnel humanitaire. Diverses options de mutualisation des ressources dans les domaines de la sécurité incendie, de la sécurité du transport aérien et de la sécurité routière ont également été examinées, dans le cadre aussi bien de la collaboration avec des partenaires du système des Nations Unies que de la coopération avec les organismes ayant leur siège à Rome.

Formation à la sécurité des personnes qui travaillent pour le compte du PAM

Pour promouvoir l'ancrage local, la Division de la sécurité du PAM a mobilisé des ressources de base pour transposer à plus grande échelle la capacité de gestion des risques des partenaires coopérants au Kenya. Une formation a été dispensée auprès de 26 organisations locales et nationales actives dans des environnements à haut risque à Dadaab, Garissa, Kakuma, Marsabit, Samburu et Wajir. Ces sites avaient été considérés comme prioritaires en raison de l'incidence considérable de la crise du financement de 2025 sur le soutien apporté aux réfugiés et de la détérioration des conditions de sécurité pour les partenaires fournissant une aide sur place.

Cette initiative, mise en œuvre conjointement avec d'autres acteurs des Nations Unies et un prestataire privé, a permis de former 588 personnes, notamment des directeurs de programme de partenaires coopérants, des coordonnateurs responsables des questions de sécurité, des agents recenseurs, du personnel des entrepôts et des agents de sécurité. Quatre-vingt pour cent des participants étaient des employés recrutés sur le plan national. Les sessions de formation ont porté sur les sujets suivants: la prise en compte des atteintes à la sécurité et l'établissement des rapports y afférents; les comportements à adopter en cas d'embuscade, d'attentat à la bombe, d'enlèvement, de fusillade ou de troubles civils; la sécurité incendie; la sensibilisation à la sécurité des femmes; et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

Une formation similaire a été dispensée en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et en Ukraine.

La transformation numérique au service d'une efficacité accrue

53. En 2025, la Division de la sécurité a poursuivi sa transformation numérique en intégrant les services de mise en conformité et d'assurance dans un cadre institutionnel cohérent. Les progrès réalisés dans l'examen complet du dispositif de mise en conformité ont renforcé les moyens dont la Division dispose pour veiller au respect des politiques et normes en matière de sécurité de manière structurée, vérifiable et évolutive, tout en réduisant sa dépendance aux anciens systèmes, trop compartimentés. En parallèle, l'investissement continu dans la gouvernance et l'analyse des données a amélioré la qualité, la cohérence et l'exploitabilité des données de base relatives à la sécurité. Il a permis de renforcer la prise de décisions fondées sur des données factuelles et de mieux rendre compte de l'action menée de façon à aider l'organisation à s'acquitter de ses obligations liées au devoir de protection.
54. En 2025, un objectif central consistait à fournir des capacités numériques pratiques et axées sur le terrain pour faciliter le travail des agents de sécurité opérant dans des environnements complexes et à haut risque. La mise en service à titre expérimental d'une console de gestion de la sécurité au sein des systèmes de ressources humaines institutionnels a considérablement amélioré la gestion des données relatives aux employés et aux personnes à leur charge, et offre une vue d'ensemble plus fiable et plus précise des effectifs déployés et de la répartition des responsabilités. Dans le même temps, le regroupement et l'amélioration des canaux de communication ont permis aux agents de sécurité d'entrer plus rapidement en contact avec les employés du PAM et les personnes à leur charge, en particulier dans les situations d'urgence.
55. Pour pérenniser les activités et en optimiser l'impact, la Division de la sécurité a accompagné la mise en service d'outils numériques en mettant fortement l'accent sur la gestion des connaissances, l'adoption par les utilisateurs et la gestion du changement. Les politiques, orientations et bonnes pratiques en matière de sécurité ont été regroupées dans des plateformes et outils numériques accessibles et de qualité, ce qui favorise leur application cohérente dans le cadre de toutes les opérations. Une plus grande attention portée à la gestion du changement et à l'adoption de nouveaux outils a contribué à l'adoption de méthodes de travail plus intégrées, l'accès à l'information étant structuré selon les fonctions et attributions des utilisateurs. Ces initiatives conjuguées font de la transformation numérique un catalyseur déterminant, qui rend les services de sécurité plus cohérents, réactifs et respectueux de l'obligation de rendre compte à l'échelle institutionnelle.

Optimisation des ressources et données budgétaires à retenir

56. La Division de la sécurité du PAM joue un rôle central pour permettre au PAM de fournir une assistance visant à sauver des vies dans certaines zones du monde les plus instables qui présentent les risques les plus élevés. Des services tels que l'évaluation des risques et la diffusion d'alertes de sécurité, la coordination dans les situations d'urgence, le soutien sur le terrain et le devoir de protection sont essentiels à la mise en œuvre des programmes ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité du personnel.

57. Les restrictions budgétaires persistantes continuent d'exercer une pression importante sur la capacité opérationnelle de la Division de la sécurité. Le manque d'appui aux programmes et l'insuffisance des ressources administratives réduisent les moyens dont la Division dispose pour renforcer sa présence sur le terrain, investir dans des infrastructures de sécurité essentielles et intensifier ses efforts de préparation face aux menaces émergentes. Ces restrictions en matière de ressources et de capacités ralentissent non seulement la mise en œuvre d'initiatives cruciales en matière de sécurité, mais pourraient également limiter la capacité du PAM à prévenir et à atténuer les risques qui compromettent la poursuite des programmes et la sécurité du personnel et des populations touchées. Il demeure essentiel de garantir un financement prévisible et suffisant pour préserver les opérations du PAM et respecter le mandat de l'organisation qui consiste à venir en aide aux personnes démunies où qu'elles se trouvent.